

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux avril, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MEXY (Mthe-et-Melle), étant assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Pierre FIZAINE, Maire.

Etaient présents :

Mmes Danielle GUILLAUME – Maryse PETER – Céline RACADOT – Corinne REYTER – Elisabeth THIRY

MM. Noël BELLI – Christian BORELLI – Pierre FIZAINE – Fabrice FRANCHINA – Madjid HADJADJ – Savério MURGIA – Mario TODESCHINI – Frédéric WILMIN

Excusés et représentés :

Mme Fabienne AGLAT par Mme Corinne REYTER

Mme Carine ANGELOVSKI par M. Pierre FIZAINE

M. Jean-Pierre BIANCHI par M. Fabrice FRANCHINA

M. Christophe COCQUERET par M. Frédéric WILMIN

M. Oscar SCROCCARO par Mme Céline RACADOT

Absente :

Mme Céline BAUDIN

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, ayant obtenu la majorité des suffrages, Mme Corinne REYTER a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur TODESCHINI souhaite préciser que sur le dernier compte rendu du conseil municipal il a été écrit « Monsieur TODESCHINI demande que cessent les rumeurs au sujet de l'intervention policière le soir des élections. ». Monsieur TODESCHINI précise que lors des élections municipales il avait demandé s'il n'y avait plus de Procès Verbal à signer et qu'il lui avait été dit que tout était bon. Il s'en était donc allé avec son équipe électorale à l'issue de la divulgation des résultats.

Or suite aux nouvelles dispositions électorales, un nouveau Procès Verbal était à signer. Les colistiers de Monsieur le Maire ont donc tenté de contacter M. TODESCHINI et ses colistiers pour leurs demander, en vain, de revenir signer ces documents. Monsieur FRANCHINA avait joint M. BELLI et lui avait demandé d'informer MM. TODESCHINI, MURGIA et MAZZICHI de la situation. N'ayant aucune nouvelle après 1 heure, Monsieur le Maire a donc contacté Monsieur le Sous-Préfet pour savoir ce qu'il devait faire. Monsieur le Sous-Préfet, ne réussissant pas à joindre M. TODESCHINI, a donc pris la décision de faire intervenir les forces de l'ordre.

Avant d'entamer la première question, Monsieur le Maire demande à Monsieur MURGIA s'il possède des intérêts dans la société Mont Mexy. Monsieur MURGIA répond qu'il n'a pas d'intérêt dans cette société.

1) Comptes Administratifs et Comptes de Gestion 2013 du Budget Annexe :

Vu, le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-31.

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2013 « au Sauci Fossé » a été réalisée par le Trésorier Principal de Longwy et que le compte de gestion « au Sauci Fossé » établi par ce dernier est conforme au compte administratif « au Sauci Fossé ».

Monsieur le Maire précise que le Trésorier principal a transmis à la Commune son compte de gestion « au Sauci Fossé » et que ce dernier a été joint au budget primitif 2014 « au Sauci Fossé ».

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif « au Sauci Fossé » du Maire et du compte de gestion « au Sauci Fossé » de Monsieur le Trésorier Principal de Longwy,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur Pierre FIZAINÉ,

Monsieur FIZAINÉ Pierre fait connaître sa décision de sortir de la salle du conseil et de ne pas participer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif « au Sauci Fossé » du Maire et le Compte de Gestion « au Sauci Fossé » de Monsieur le Trésorier Principal pour l'exercice 2013.

2) Affectation de résultats 2013 du Budget ;

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif « au Sauci Fossé » de l'exercice 2013.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,

Constatant que le compte administratif « au Sauci Fossé » fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 500 000,00 Euros (cinq cent mille euros)
- un déficit d'investissement de 470 902,04 Euros (quatre cent soixante-dix mille neuf cent deux euros et quatre centimes)

Décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2013 comme suit :

- 500 000 Euros (cinq cent mille euros) au crédit du compte « 002 » (résultat reporté en fonctionnement),
- 470 902,04 Euros (quatre cent soixante-dix mille neuf cent deux euros et quatre centimes) au débit du compte « 001 » (résultat d'investissement reporté).

3) Comptes Administratifs et Comptes de Gestion 2013 de la Mairie ;

Vu, le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-31.

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2013 a été réalisée par le Trésorier Principal de Longwy et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif.

Monsieur le Maire précise que le Trésorier principal a transmis à la Commune son compte de gestion et que ce dernier a été joint au budget primitif 2014,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal de Longwy,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur Pierre FIZAINÉ,

Monsieur FIZAINÉ Pierre fait connaître sa décision de sortir de la salle du conseil et de ne pas participer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif du Maire et le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Principal pour l'exercice 2013.

4) Affectation de résultats 2013 de la Mairie ;

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2013.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 770 420,13 Euros (sept cent soixante-dix mille quatre cent vingt euros et treize centimes)

- un excédent d'investissement de 509 132,55 Euros (cinq cent neuf mille cent trente-deux euros et cinquante-cinq centimes)

Décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2013 comme suit :

- 770 420,13 Euros (sept cent soixante-dix mille quatre cent vingt euros et treize centimes) au crédit du compte « 1068 » (affectation complémentaire en réserve),
- 509 132,55 Euros (cinq cent neuf mille cent trente-deux euros et cinquante-cinq centimes) au crédit du compte « 001 » (résultat d'investissement reporté).

5) Subventions aux associations :

L'adjoint délégué au sport fait lecture des différentes demandes de subventions arrivées en mairie.

Le conseil après en avoir délibéré et à 17 voix pour et 1 abstention décide d'octroyer les subventions suivantes :

- Pétanque de Mexy :	1 200 €
- Handball Club de Mexy :	6 500 €
- Tennis Club de Mexy :	6 570 €
- ARPA de Mexy :	2 000 €
- Football Club de Mexy :	6 300 €
- Comité des fêtes de Mexy :	2 000 €
- Judo 3 frontières :	1 000 €
- Coopérative maternelle :	1 520 €
- Coopérative primaire :	2 380 €
- CCAS :	6 700 €
- Caisse des écoles :	16 000 €
- Le Sénégal avec TANKUNENE :	300 €
- Don du sang :	300 €
- FNATH :	300 €
- Ecole Musique de Lorraine :	300 €
- Restos du Cœur :	300 €
- Croix Bleue :	300 €
- Paroisse :	1 000 €
- Foyer du collègue Vauban :	300 €
- Sclérose en Plaque :	300 €

6) Adhésions aux organismes partenaires :

a) Adhésion à l'ADM 54 :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de renouveler l'adhésion de la Commune à l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle.

La cotisation générale 2014 s'élève à 1530,95 €.

Les Conseillers après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- acceptent cette cotisation
- disent que cette dépense sera inscrite au Budget Prévisionnel 2014

b) Adhésion à j'aime le cinéma :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'habituellement la Commune adhère à l'association j'aime le cinéma.

Comme chaque année il convient de verser une cotisation à l'association. Pour 2014, la cotisation s'élève à 1 302,45 €.

Les Conseillers après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- acceptent cette cotisation
- disent que cette dépense sera inscrite au Budget Prévisionnel 2014

7) Bons de fournitures scolaires :

Chaque année, il est alloué à la rentrée scolaire un bon d'achat à chaque enfant de la Commune fréquentant un établissement secondaire hormis alternance et n'ayant pas atteint l'âge de 18 ans avant le jour de la rentrée scolaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de maintenir le montant du bon scolaire 2014 à 55 €.

8) Renouvellement des baux de chasse :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de reconduire le bail de chasse se rapportant à la forêt de Mexy pour une durée de 3 ans, le bail actuel expirant le 30 Juin 2014.

Les Conseillers, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- acceptent d'établir un nouveau bail de location au bénéfice l'ACCA de Mexy moyennant une redevance annuelle de 200 euros (deux cent euros).
- disent que le bail aura une durée de 3 ans. Il commencera le 1er Juillet 2014 et se terminera le 30 Juin 2017.
- chargent Monsieur le Maire de signer le nouveau bail.

9) Tarifs La Capucine :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs de l'accueil périscolaire.

Il est proposé de ne pas changer les tarifs appliqués. Les tarifs sont fixés ainsi :

Accueil Périscolaire :

Quotient familial	De 0 à 499	De 500 à 1 099	1 100 et plus
Garderie matin	2,20 €	2,45 €	2,70 €
Garderie midi	1,70 €	1,95 €	2,20 €
Repas	4,00 €	4,00 €	4,00 €
Garderie Soir	2,80 €	3,10 €	3,45 €

Mercredis récréatifs :

Quotient familial	De 0 € à 499 €		De 500 € à 1 099 €		1 100 € et plus	
	Habite ou / et scolarisé à Mexy	Hors Mexy	Habite ou / et scolarisé à Mexy	Hors Mexy	Habite ou / et scolarisé à Mexy	Hors Mexy
L'enfant :						
Matin	5,10 €	6,10 €	5,70 €	6,70 €	6,30 €	7,30 €
Repas	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €
Après-Midi	5,10 €	6,10 €	5,70 €	6,70 €	6,30 €	7,30 €

Vacances scolaires :

Quotient familial	De 0 € à 499 €		De 500 € à 1 099 €		1 100 € et plus	
	Habite ou / et	Hors Mexy	Habite ou / et	Hors Mexy	Habite ou / et	Hors Mexy
L'enfant :						

	scolarisé à Mexy		scolarisé à Mexy		scolarisé à Mexy	
Journée	7,80 €	10,80€	9,20 €	12,20€	10,60 €	13,60€
½ Journée	5,20 €	6,20 €	5,80 €	6,80 €	6,40 €	7,40 €
Repas	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €

Les conseillers après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident d'appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2014.

10) Adhésion de la commune de Villers-la chèvre à la CCAL ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Villers-la-Chèvre souhaite rejoindre la CCAL à l'horizon du 1^{er} janvier 2015. Le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement pour cette extension du périmètre intercommunal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte l'extension du périmètre intercommunal à la commune de Villers-la-Chèvre à effet du 1^{er} janvier 2015 ;
- accepte la modification de l'article 1^{er} A des statuts intercommunaux, à compter du 1^{er} janvier 2015, consistant à ajouter à la liste des communes membres la commune de Villers-la-Chèvre.

11) Vote des taux ;

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer les taux d'imposition de 2014 des 4 taxes directes locales.

Il propose de maintenir les taux au niveau actuel.

Les Conseillers, après en avoir délibéré et à 15 voix pour et 3 voix contre, décident de fixer en 2014 les taux suivant :

	Taux votés
Taxe d'habitation	20,04%
Foncier bâti	10,39%
Foncier non bâti	29,74%
CFE	22,67%

12) Budget 2014 ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, d'approuver, par chapitre, le Budget Primitif 2014, arrêté en équilibre comme suit :

- Dépenses d'investissement : 2 204 640,88 €
- Recettes d'investissement : 2 204 640,88 €
- Dépenses de fonctionnement : 1 623 051 €
- Recettes de fonctionnement : 1 623 051 €

Après en avoir délibéré et à 14 voix pour et 4 voix contre, le Conseil Municipal adopte le budget 2014.

Questions diverses :

Tour de table :

Néant

Assemblée :

- Serait-il possible de faire quelque-chose pour les motos et le quad de la rue de Lorraine. Monsieur WILMIN informe l'assemblée qu'il a réprimandé récemment deux de ces chauffeurs de moto.